

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE)**

L'an deux mille vingt-six, le 27 janvier à 20h, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE), étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Victor DENOUVION, Maire. Convocation du 21/01/2026.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Étaient présents : DENOUVION Victor, BELBEZE Isabelle, BRUGERE Thierry, ABOULGHAZI Naziha, GUERRERO Lionel, FEZZANI Soufia, LINARES François, DE CARVALHO Albertine, CARNEIRO Jean-Marc, BENCHARGUI Suzanne, BOUTRY Pascal, AUTECHAUD Eric, MILHORAT Claude, FARRET Corinne, ROQUES Patrick, COSTES-ROBLES Christelle, BAHUT Cécile, CHIBLI Rachid, LAIGNELET Anne, CHEMIN Marie-Ange, GEROMEL Bastien, DEHAUMONT Elodie, BOURGADE-DELMAS Lucas, PATEY Stéphanie, SCHMIDT Franck.

Avaient donné pouvoir : ROSSETTO Claudine à LINARES François, GOMEZ-GEIL Clémentine à DENOUVION Victor.

Était absente : TOUILE EL HARROUFF Sofia.

M. Lucas BOURGADE-DELMAS est élu secrétaire de séance.

Présents	: 26
Votants	: 28
Pour	: 28
Contre	:
Abstention	:

OBJET : DÉLIBÉRATION N° 2026-07 – MODIFICATION DE L'AVENANT À LA CONVENTION AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES POUR LA CRÉATION DE 5 PLACES SUPPLÉMENTAIRES AU SEIN DE LA CRÈCHE « LES PETITS LOUPS »

Mme DEHAUMONT, rapporteure, rappelle que par délibération n° 2025-100 du 12 novembre 2025, le conseil municipal a approuvé l'avenant à la convention d'objectifs et de financement à conclure avec la Caisse d'Allocations Familiales relative au versement de la prestation de service Établissement d'Accueil du Jeune Enfant, pour la création de 5 places supplémentaires.

L'avenant approuvé établi par la CAF faisait référence à une date d'effet au 1^{er} septembre 2025.

Or, cette nouvelle offre a démarré le 4 novembre 2025.

Il convient donc de modifier l'avenant.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE l'avenant à la convention d'objectifs et de financement à conclure avec la Caisse d'Allocations Familiales relative au versement de la prestation de service Établissement d'Accueil du Jeune Enfant ;

AUTORISE Monsieur le Maire à le signer.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre.

Publié le : 09 FEV. 2026

Le Maire, Victor DENOUVION

Le secrétaire de séance, Lucas BOURGADE-DELMAS